

Financer ses travaux grâce à l'Eco-Prêt à Taux Zéro (Eco PTZ)

LE PRINCIPE

- Prêt bancaire à 0 %, sans conditions de ressources
- Pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique
- Pour propriétaires (occupants ou bailleurs) et SCI non soumises à l'impôt sur les sociétés
- A destination des résidences principales ou destinées à l'être
- Logement achevé depuis plus de 2 ans à la date de début des travaux
- Les entreprises réalisant les travaux doivent être RGE



MONTANT DE L'ECO PTZ

- Action seule : 15 000 € (7 000 € pour les parois vitrées)
- 2 travaux : 25 000 €
- 3 travaux ou performance énergétique globale : 30 000 €



Quelles sont les banques signataires de la convention avec l'Etat ?

Rendez-vous sur :

www.cohesion-territoires.gouv.fr/eco-pret-taux-zero-individuel

D'autres aides techniques et financières peuvent vous être proposées.

Contactez votre conseiller FAIRE ou rendez-vous sur www.faire.fr

